



35 heures non respecté en contrat professionnalisation

Par **kengo**, le **07/10/2008** à **18:39**

Je suis actuellement étudiant préparateur en pharmacie, contrat de professionnalisation à 35 heures réparties sous la forme de 12 heures de cours au CFA et 23 heures à la pharmacie, je suis payé sur un taux de 80% du SMIC en 1ere année et 90% en deuxieme, je suis en deuxieme année.

J'ai cours le lundi matin 4 heures et le mardi 8 heures

Mon probleme est le suivant:

Le patron, en raison de la fermeture de la pharmacie le lundi matin, ne compte pas mes 4 heures de cours (normalement incluses dans mes 35 heures), donc je fais 35 heures plus 4 heures non payées.

Ceci dure depuis septembre 2007.

Est il dans ces droit ?

Merci d'avance pour la réponse ...

Mr BRUN DAVID